



# FICHE D'INSCRIPTION Saison 2025 / 2026

Seuls les dossiers complets seront acceptés

## Pièces à fournir impérativement lors de l'inscription

- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du trampoline avec la mention y compris en compétition
- 1 photo (nom de l'adhérent au dos)
- Situation familiale de l'enfant
- Règlement sportif du club signé
- Fiche sanitaire
- Règlement de la cotisation annuelle

Photo

Nouvel Adhérent

Renouvellement

Ancien Adhérent au club ; Précisez l'année de présence : .....

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Date de Naissance : ...../...../..... Sexe :  Masculin  Féminin

Nationalité : .....

## COORDONNEES

Pour joindre plus facilement nos adhérents, des groupes sont formés sur l'application WhatsApp  
De ce fait, Merci d'encadrer le numéro de téléphone prioritaire, ou toutes les informations transiterons

Nom et Prénom de la Mère : ..... Portable : ...../...../...../...../.....

Adresse Mail (en Majuscule) : .....@.....

Nom et Prénom du Père : ..... Portable : ...../...../...../...../.....

Adresse Mail (en Majuscule) : .....@.....

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement Sportif du club et que l'exemplaire page 4/5 m'a été remis le jour de l'inscription

Fait à CUERS le .....

Signature du représentant Légal



# SITUATION FAMILIALE DE L'ENFANT

## Saison 2025/2026



**LES PARENTS :**

Mariés       Vie maritale       Séparés       Divorcés       Veuf(ve)

Si parents divorcés, Garde alternée       OUI       NON

L'enfant a un Tuteur :       OUI       NON

Représentant légal de l'enfant :       Père       Mère       Tuteur

**AUTORISATION**

**Personnes autre que Parents ou Tuteur autorisées à récupérer l'enfant :**

Nom Prénom : .....Qualité : .....

Tél. : ...../...../...../...../.....

Nom Prénom : .....Qualité : .....

Tél. : ...../...../...../...../.....

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)..... Père,  Mère,  Tuteur

Autorise l'enfant (Nom, Prénom).....

A pratiquer le Trampoline et les activités gymniques au sein du Club Trampoline Club Provence.

J'autorise, en cas d'accident, les responsables du Club à prendre les mesures nécessaires (Pompiers, SAMU...)

J'autorise l'association ou toute personne désignée par celle-ci, à filmer ou photographier mon enfant et à utiliser ces images pour diffusion éventuelle dans : le cadre sportif, affichage ou site internet du Club. (Art.6 du Règlement Intérieur).

Je n'autorise pas mon enfant à repartir seul de son lieu d'entraînement

J'autorise mon enfant à repartir seul de son lieu d'entraînement et décharge le club de toute responsabilité après sa séance d'entraînement.

Fait à CUERS le .....

Signature du représentant Légal



# REGLEMENT SPORTIF DU CLUB

## Saison 2025/2026

Fiche datée et signée conservée par l'association



### 1°) Cotisation

- a) La cotisation est, conformément aux statuts de la Fédération Française de Gymnastique et à l'article 3 de notre règlement intérieur, **ANNUELLE et NON REMBOURSABLE**, sauf cas de force majeure (Décision prise par le Bureau Directeur de l'association).
- b) Elle doit être réglée au moment de l'inscription de l'enfant ou en espèce, ou en chèque avec possibilité de payer sous forme de 3 chèques par cotisation d'adhérent ou en Carte bancaire. **Le règlement par virement n'est pas autorisé.**
- c) Dans le cas d'inscription de plusieurs enfants d'une même famille, une réduction de 20€ sera effectuée à partir de la 2<sup>ème</sup> année de pratique pour le 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> enfant et plus...

### TARIFS DES INSCRIPTIONS :

Cotisation + Frais de dossier/Licence/Assurance = Adhésion + **Droit d'entrée**

Baby-Trampo : 1h00/semaine	195€	65€	260€	+ 50€
1 cours de 1h15/semaine	200€	70€	270€	+ 50€
1 cours de 1h30/semaine	240€	70€	310€	+ 50€
2 cours de 1h00/semaine	235€	75€	310€	+ 50€
2 cours de 1h30/semaine	345€	75€	420€	+ 50€
2 cours de 2h00/semaine	355€	75€	430€	+ 50€
3 cours de 1h30/semaine	350€	80€	430€	+ 50€
3 cours de 2h00/semaine	360€	80€	440€	+ 50€

**Toute nouvelle famille adhérant au club devra s'acquitter d'un droit d'entrée de 50 €**

### 2°) La tenue:

#### Aux entraînements :

- Short, Cycliste, Tee Shirt, Justaucorps, Chaussettes, Chaussons de trampoline (facultatif)
- Les lunettes doivent être attachées (prévoir un élastique), Cheveux attachés
- Les portables, montres et autres, seront déposés dans une boîte prévue à cet effet.
- Pas de bijoux (nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou vol)

#### Aux compétitions :

- Cycliste au-dessus des genoux, Tee Shirt du club ou couleur blanc uni pour la catégorie Filière Régionale (débutants)
- Justaucorps club (pour les filles), Sokol, Léotard club (pour les garçons) pour les Filières Fédérale, Nationale et Elite.
- Pour tous, chaussettes de couleur blanche unie et (ou) Chaussons trampoline (en vente au club)
- Pas de bijoux, lunettes et cheveux attachés.
- **Le survêtement du Club est obligatoire uniquement pour les Filières Critérium, Nationale et Elite,**  
Facultatif pour les autres.

### 3°) La salle d'entraînement :

Pas de chaussures en salle d'entraînement, les laisser aux vestiaires.

Seul les trampolinistes, entraîneurs et dirigeants sont autorisés à pénétrer dans la salle d'entraînement.

Les parents ou toutes personnes étrangères ne sont pas autorisés à assister aux entraînements ou à rester dans les vestiaires.

**Prévenir l'entraîneur ou un responsable du club pour tout retard ou absence de l'enfant.**

**Il est interdit de sauter sur les trampolines en dehors des cours et sans autorisation de l'entraîneur.**

### 4°) Compétitions :

- Le droit d'engagement à une compétition est intégralement à la charge du compétiteur engagé sauf pour les compétitions Départementales qui est pris par le club.
  - Le forfait devra être signalé 12 jours avant la compétition. Si ce délai n'est pas respecté, l'engagement sera définitivement encaissé. Pour éviter une amende en supplément, Certificat Médical Obligatoire à présenter lors du forfait.
  - ⇨ **En Filière Fédérale, Nationale et Elite**
  - Seul le Responsable Technique, après consultations des entraîneurs suivant un programme défini à l'avance et avec approbation du Président, pourra sélectionner les compétiteurs capables de participer aux différentes compétitions Nationales, en Individuel, en Synchro et en Equipe.
  - ⇨ **Pour les déplacements courts** (Région PACA) : Le transport et restauration de l'enfant sont à la charge des parents.
  - ⇨ **Pour les déplacements longs** : (Hors Région PACA) : Le Club se charge de l'organisation du déplacement.
- En règle générale les parents devront s'acquitter à hauteur de 70% des dépenses réelles engagées par le Club pour leur(s) enfant(s).
- Une autorisation parentale de transport devra être remplie et signée avant le premier déplacement de la saison sportive.

### 6°) Responsabilité :

Le Club décline toute responsabilité pour tout incident et accident pouvant survenir hors limite de la salle d'entraînement et en dehors des heures de cours correspondant à votre enfant.

Le Club décline également toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires ou salle de cours.

Nom / Prénom du représentant légal

.....

Date e Signature

**Je reconnais qu'un exemplaire de ce règlement Sportif m'a été remis le jour de l'inscription**



# REGLEMENT SPORTIF DU CLUB

Saison 2025/2026

## A conserver par l'Adhérent



### 1°) Cotisation

- d) La cotisation est, conformément aux statuts de la Fédération Française de Gymnastique et à l'article 3 de notre règlement intérieur, **ANNUELLE et NON REMBOURSABLE**, sauf cas de force majeure (Décision prise par le Bureau Directeur de l'association).
- e) Elle doit être réglée au moment de l'inscription de l'enfant en espèce, en chèque avec possibilité de payer sous forme de 3 chèques par cotisation d'adhérent et Carte Bancaire. **Le règlement par virement n'est pas autorisé.**
- f) Dans le cas d'inscription de plusieurs enfants d'une même famille, une réduction de 20€ sera effectuée à partir de la 2<sup>ème</sup> année de pratique pour le 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> enfant et plus...

### TARIFS DES INSCRIPTIONS :

	Cotisation	+ Frais de dossier/Licence/Assurance	= Adhésion	+ Droit d'entrée
Baby-Trampo : 1h00/semaine	195€	65€	260€	+ 50€
1 cours de 1h15/semaine	200€	70€	270€	+ 50€
1 cours de 1h30/semaine	240€	70€	310€	+ 50€
2 cours de 1h00/semaine	235€	75€	310€	+ 50€
2 cours de 1h30/semaine	345€	75€	420€	+ 50€
2 cours de 2h00/semaine	355€	75€	430€	+ 50€
3 cours de 1h30/semaine	350€	80€	430€	+ 50€
3 cours de 2h00/semaine	360€	80€	440€	+ 50€

***Toute nouvelle famille adhérant au club devra s'acquitter d'un droit d'entrée de 50 €***

### 2°) La tenue:

#### Aux entraînements :

- Short, Cycliste, Tee Shirt, Justaucorps, Chaussettes, Chaussons de trampoline (facultatif)
- Les lunettes doivent être attachées (prévoir un élastique), Cheveux attachés
- Les portables, montres et autres, seront déposés dans une boîte prévue à cet effet.
- Pas de bijoux (nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou vol)

#### Aux compétitions :

- Cycliste au-dessus des genoux, Tee Shirt du club ou couleur blanc uni pour la catégorie Filière Régionale (débutants)
- Justaucorps club (pour les filles), Sokol, Léotard club (pour les garçons) pour les Filières Fédérale, Nationale et Elite.
- Pour tous, chaussettes de couleur blanche unie et (ou) Chaussons trampoline (en vente au club)
- Pas de bijoux, lunettes et cheveux attachés.
- ***Le survêtement du Club est obligatoire uniquement pour les Filières Critérium, Nationale et Elite,***  
Facultatif pour les autres.

### 3°) La salle d'entraînement :

Pas de chaussures en salle d'entraînement, les laisser aux vestiaires.

Seul les trampolinistes, entraîneurs et dirigeants sont autorisés à pénétrer dans la salle d'entraînement.

Les parents ou toutes personnes étrangères ne sont pas autorisés à assister aux entraînements ou à rester dans les vestiaires.

***Prévenir l'entraîneur ou un responsable du club pour tout retard ou absence de l'enfant.***

***Il est interdit de sauter sur les trampolines en dehors des cours et sans autorisation de l'entraîneur.***

### 4°) Compétitions :

- Les droits d'engagement à une compétition sont intégralement à la charge du compétiteur engagé sauf pour les compétitions Départementales.
- Les forfaits devront être signalés 12 jours avant la compétition. Si ce délai n'est pas respecté, l'engagement sera définitivement encaissé. Pour éviter une amende en supplément, Certificat Médical à présenter lors du forfait.

#### ↳ ***En Filière Fédérale, Nationale et Elite***

- Seul le Responsable Technique, après consultations des entraîneurs suivant un programme défini à l'avance et avec approbation du Président, pourra sélectionner les compétiteurs capables de participer aux différentes compétitions Nationales, en Individuel, en Synchro et en Equipe.

↳ ***Pour les déplacements courts*** (Région PACA) : Le transport et restauration de l'enfant sont à la charge des parents

↳ ***Pour les déplacements longs*** : (Hors Région PACA) : Le Club se charge de l'organisation du déplacement.

En règle générale les parents devront s'acquitter à hauteur de 70% des dépenses réelles engagées par le Club pour leur(s) enfant(s).

Une autorisation parentale de transport devra être remplie et signée avant le premier déplacement de la saison sportive

### 6°) Responsabilité :

Le Club décline toute responsabilité pour tout incident et accident pouvant survenir hors limite de la salle d'entraînement et en dehors des heures de cours correspondant à votre enfant.

Le Club décline également toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires ou salle de cours.

### 7°) Coordonnées Club

TRAMPOLINE CLUB PROVENCE  
64, allée du Romarin – 83390 CUE RS  
04 94 28 62 26 – 06 11 91 93 81 – [tcp83@free.fr](mailto:tcp83@free.fr)

### Salle d'entraînement

Salle Lucien VIANELLI  
Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny  
83390 CUERS

